



N° 2002. ONCA/DRIHS/DRII/SDRII

Rabat, le.....  
12 JUN 2023

## DECISION

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n° 1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des Etablissements publics ;

**\*\*DECIDE\*\***

**ARTICLE 1** : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture de candidature pour pourvoir au poste de **Chef de la Division de développement et de gestion des partenariats** relevant de la **Direction des Opérations**.

**ARTICLE 2** : La candidature est ouverte aux cadres nationaux relevant des Services de l'Etat, des Etablissements et entreprises publics et des collectivités territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement auprès des Etablissements publics ;

Les candidats doivent justifier des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2ème grade ou d'ingénieur d'Etat ou dans un grade assimilé ;
- ✓ Disposer, au moins, d'un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, quatre (04) années de service en tant que titulaire ;
- ✓ Avoir exercé au moins la fonction de chef de service ou un poste équivalent ;
- ✓ Disposer d'excellentes connaissances dans le domaine du conseil agricole.



**ARTICLE 3** : Les missions et les attributions des postes à pourvoir figurent dans la fiche de poste jointe à cet avis.

**ARTICLE 4** : Les candidats désirant postuler au poste sus indiqué doivent présenter un dossier en **cinq (05) exemplaires**, regroupant les pièces suivantes :

- 1) Une demande de candidature originale portant obligatoirement l'avis favorable de l'Administration d'origine ainsi que l'avis du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat, y compris pour les candidats faisant partie du personnel de l'ONCA ;
- 2) Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 3) Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel, les postes qu'il a occupé auparavant, l'Adresse exacte du candidat et email ... ;
- 4) Toutes les pièces justificatives des conditions demandées pour occuper le poste en question (diplôme, attestation de travail récente ...);
- 5) Un programme de travail et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question.

**NB** : Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leur programme de travail et leur vision stratégique pour le poste devant la commission de sélection.

**ARTICLE 5** : Les dossiers de candidature doivent être déposés au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines et Support relevant de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui, en face de la Mosquée Lalla Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard, le 03/07/2023 à 16h.**

**ARTICLE 6 et DERNIER** : Cette décision est publiée dans le site [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site officiel de l'ONCA: [onca.gov.ma](http://onca.gov.ma)

Le Directeur Général de l'Office  
National du Conseil Agricole  
**BAHANI Jaouad**

**DIRECTION DES OPERATIONS**  
**DIVISION DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DES PARTENARIATS**

<b>Intitulé du poste</b>	Chef de Division de développement et gestion des partenariats
<b>Attachement hiérarchique</b>	Directeur des Opérations
<b>Mission et Attributions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir le cadre relationnel avec les acteurs publics, l'interprofession, les chambres d'agriculture et les acteurs privés ;</li><li>• Mettre en place le processus de suivi des partenariats ;</li><li>• Evaluer les partenariats ;</li><li>• Assurer la gestion interne de son équipe.</li></ul>
<b>Compétences requises</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissances du secteur agricole et du conseil agricole ;</li><li>• Connaissance en matière de gestion des partenariats ;</li><li>• Capacité de négociation, d'analyse et de synthèse ;</li><li>• Relationnel et aptitude aux relations publiques ;</li><li>• sens de responsabilité et de l'éthique.</li></ul>

